



Charte d'utilisation des locaux par les adhérents

MJC Évreux
1 avenue Aristide Briand
27000 ÉVREUX

contact@mjc-evreux.fr

www.mjc-evreux.fr

MJC Evreux- 1 Avenue Aristide Briand, 27000 EVREUX
Tél 09.72.60.16.00- contact@mjc-evreux.fr - www.evreux.fr

Siret 780 808 325 00010 – Association n°W273002235
Agrément Jeunesse et sports N°27.23 EP 191
Licences entrepreneur du spectacle D-2024-000232, D-2024-000235, D-2024-000291

Table des matières	
Préambule	3
Mise en œuvre de l'utilisation d'une salle	3
1. Cadre général de fonctionnement	4
2. Modalités d'utilisation.....	5
Horaires et accessibilité.....	5
Contrôle, sûreté et sécurité incendie.....	6
Alcools et nourriture	6
Affichage et décoration	7
Equipements techniques.....	7
Hygiène, propreté et rangement	7
Communication	7
ANNEXE 1 - PLAN GENERAL.....	9
ANNEXE 2 - PARKING ET CONTAINERS	10
ANNEXE 3 FICHE TECHNIQUE – SALLES DE REUNION	11
ANNEXE 4 FICHE TECHNIQUE – GRANDE POLY	12
ANNEXE 5 FICHE TECHNIQUE – BAR'ASSO.....	13
ANNEXE 6 FICHE TECHNIQUE – CLUB.....	14

Préambule

MJC d'Evreux : valeurs, projet associatif
REPOSITIONNER LA MJC DANS LE PAYSAGE CULTUREL ET SOCIAL
ACCUEILLIR, UNE VRAIE DEMARCHE DANS NOS MAISONS

Mise en œuvre de l'utilisation d'une salle

Après avoir envoyé un formulaire de demande d'utilisation, l'utilisateur doit se rendre disponible pour un rendez-vous avec un salarié ou un bénévole de la MJC. Ce rendez-vous est obligatoire et a pour but de faire visiter tous les locaux, de prendre connaissance des lieux et des équipements mis à disposition, de faire le point sur les consignes d'utilisation à respecter (horaires, accès, alarmes, clés...).

L'utilisateur doit prendre connaissance de la charte d'utilisation et la signer.

A la date convenue de sa 1^{ère} utilisation lui seront remis :

- Une clé de la salle utilisée ainsi qu'une clé du local poubelle
- Un Lutin contenant les numéros d'urgence et des agents de la salle omnisports, la charte d'utilisation, fiches techniques des salles etc.

1. Cadre général de fonctionnement

La présente charte a pour objet de fixer les conditions générales d'utilisation de la salle suivante et de ses équipements (cocher la ou les salle(s) utilisée(s) :

- Salle de Réunion 148 (RDC)
- Salle de Réunion Petite Poly (2ème étage)
- Bar'Asso (1er étage)
- Salle Grande Poly (2ème étage)
- Club et Bar du Club (RDC)

Dans ce document l'association MJC d'Evreux, sera nommée « MJC », l'adhérent ou le groupe d'adhérents utilisant souhaitant utiliser la salle sera nommé « l'utilisateur ».

Pour rappel :

Convention MJC/Ville d'Evreux du 08/12/2021

Article 1 : « *La Ville d'EVREUX met gratuitement à disposition de l'association le ou les équipements sportifs municipaux selon le planning établi par la Direction jeunesse et sports* ».

La salle demandée par l'utilisateur peut être utilisée en journée et/ou en soirée sous réserve de sa disponibilité et après accord de la MJC.

La MJC se réserve le droit de refuser la mise à disposition d'une de ses salles si celle-ci n'entre pas dans le cadre de son utilisation classique et/ou en cas de non-respect des modalités de réservation.

Toute réservation ne deviendra effective qu'après confirmation de la possibilité d'attribution de la salle par la MJC et à compter du retour des documents obligatoires dûment signés par l'utilisateur, et ce au moins 15 jours avant la date demandée. Toute dérogation doit être validée par la direction de la MJC.

Règles élémentaires dans un lieu partagé.

La MJC est un lieu de vie où se croisent adhérents et associations, le bâtiment comporte de nombreuses salles régulièrement utilisées, il est important d'en avoir conscience afin de respecter les autres utilisateurs pouvant se trouver dans des espaces attenants, et/ou dans des salles au-dessus ou en dessous de la salle utilisée. À noter que la MJC et ses adhérents se doivent de respecter la réglementation en vigueur liée aux nuisances sonores.

2. Modalités d'utilisation

L'utilisateur devra respecter strictement les conditions d'utilisation ci-dessous. Si un abus est constaté la MJC se réserve le droit de ne plus accueillir l'utilisateur.

Horaires et accessibilité

Pour information : Horaires d'ouverture de l'accueil MJC

Périodes scolaires et vacances :

Lu, MA, JE, VE : 13h30 - 18h

Mercredi : 9h30 – 13h30 / 13h30 - 18h

Fermetures au public : vacances de NOEL et du 15 juillet au 31 aout

Horaires de disponibilité des salles mises à disposition :

Périodes scolaires :

Du Lundi au Vendredi : 9h – 23h

Samedi : 9h – 17h

Dimanche : Aucune ouverture possible

Périodes de vacances scolaires :

du lundi au vendredi 9h à 20h

Fermetures techniques : vacances de NOEL et du 15 juillet au 31 aout

N.B : ARMEMENT DES ALARMES dans toute la MJC

à 23h30 hors vacances scolaires et à 20h30 pendant les vacances scolaires

Accessibilité :

- Seul le CLUB, possède un **accès PMR**.
- **Pour amener son matériel/son décor** l'utilisateur a la possibilité d'accéder avec un véhicule temporairement le temps de charger et décharger du matériel.
Cette passerelle est un accès pompier, être doit être laissée libre de tout passage et de toute contrainte.
- **Porte principale – accès par code** en dehors des heures d'ouverture au public. Un code unique et provisoire est attribué à l'utilisateur à la date de la 1^{ère} utilisation et sera inactif après la dernière utilisation. Il est interdit de communiquer ce code à des personnes autres que celles participant à l'action de l'utilisateur. Ce code vous sera communiqué, à votre demande, uniquement par mail.

Stationnement :

L'utilisateur pourra garer son véhicule sur les places de parking existantes dans la rue ou sur le parking du Pré du Bel-Ébat à proximité de la MJC. Tout stationnement permanent est interdit sur la passerelle.

Contrôle, sûreté et sécurité incendie

La MJC d'Evreux, intégrée à l'ensemble omnisport de la Ville d'Evreux, est un établissement recevant du public (ERP) classé en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie de type XL. Elle est soumise aux réglementations en vigueur, et notamment le code du travail, le règlement de sécurité contre l'incendie et la panique dans les (ERP) et le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

L'utilisateur devra prendre les dispositions utiles afin que, pendant la durée de la mise à disposition, les entrées et les sorties soient contrôlées et surveillées. Pour rappel, en cas de départ de feu l'utilisateur doit être en mesure de communiquer le nombre exact de personnes présentes dans la salle utilisée.

Les accès et les issues de secours doivent être laissées libres de tout passage et de toute contrainte

Dans le cas d'une répétition ou présentation de spectacle : Les décors amenés par l'utilisateur seront impérativement réalisés en utilisant des matériaux respectant les normes de sécurité incendie en vigueur et la réglementation incendie en ce qui concerne leur réaction au feu. A tout moment, le personnel municipal habilité de la salle omnisports est en mesure de procéder à des contrôles de conformité. Toute manipulation des armoires électriques, utilisation de gaz, de feu, de fumigènes et d'eau est strictement interdite.

En cas d'événement accueillant du public (concert, spectacle, atelier) en soirée ou en weekend :

Contrôle et sécurité : l'utilisateur est tenu à ses propres frais de faire appel à une société de sécurité dont le nom sera précisé par la MJC et présent en dehors des horaires d'ouverture au public de la MJC.

L'utilisateur est tenu d'utiliser un outil de comptage de type carnets de tickets à souche (obligation de remettre des billets numérotés de façon ininterrompue et utilisés dans leur ordre numérique même si l'entrée est gratuite).

Alcools et nourriture

Alcool : L'utilisateur s'engage à respecter la réglementation en matière de vente et de consommation d'alcool et notamment les dispositions du Code de la Santé Publique.

Vous pouvez ouvrir une buvette temporaire pour vendre des boissons des groupes 1 (boissons sans alcool) et 3 (boissons en-dessous de 18°) à condition d'avoir obtenu l'autorisation du maire de la ville d'Évreux. Le formulaire est à envoyer à guichetunique@evreux.fr

L'utilisateur engage sa responsabilité en servant de l'alcool. La MJC encourage l'utilisateur à servir de l'alcool de manière raisonnée dans la limite de la santé physique et mentale du consommateur.

Nourriture :

Elle est tolérée dans le cadre privé uniquement. Aucune vente de petite restauration ou organisation de repas collectif préparé sur place n'est autorisée lors de la mise à disposition.

Affichage et décoration

Il est interdit d'installer des affiches ou décors divers qui peuvent altérer le bon état des murs, des sols et des plafonds. Tout affichage ou installation particulière pour les besoins d'une manifestation sera soumis à autorisation préalable de la MJC. L'utilisateur devra se conformer aux consignes du responsable technique de la salle omnisports de la Ville d'Évreux quant aux systèmes d'accroche à utiliser et aux emplacements à respecter. Pour information, le scotch est interdit (privilégier le Blue Tak, patafix...). Tout affichage ou installation rajouté doit être retiré à l'issue de l'événement.

Equipements techniques

Chaque salle possède ses caractéristiques techniques. Les Fiches Techniques sont consultables à la fin de ce document. ANNEXES 3 à 6 ;

Hygiène, propreté et rangement

Les animaux sont interdits au sein du bâtiment (sauf chiens d'assistance pour les personnes en situation de handicap). Il est formellement interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, y compris les sanitaires.

L'utilisateur s'engage à restituer les lieux dans un état de propreté et de rangement identique à celui trouvé. A cette fin, **du petit matériel d'entretien est laissé à disposition de l'utilisateur.**

Dans un souci de protection de l'environnement, l'utilisateur est invité à effectuer le **tri des déchets** : verre, plastiques et papiers. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vider ses poubelles en partant. L'utilisateur est invité à se référer au plan du quartier avec la localisation du container à verre et du local poubelle de la Salle Omnisports (cf. ANNEXE 2)

Une attention particulière sera portée au rangement des chaises et tables.

Communication

Nos coordonnées :

MJC d'ÉVREUX
1 Avenue Aristide Briand
27000 Évreux

Merci de faire apparaître une des mentions suivantes en fonction de la collaboration :

« Avec le soutien de la MJC d'ÉVREUX », « Accueilli par la MJC d'ÉVREUX », « En partenariat avec la MJC d'ÉVREUX »

Obligations quant à la communication d'un événement organisé à la MJC :

Insertion des logos de la MJC et de la Ville d'Évreux sur tous les documents
Envoi des documents à la MJC pour validation AVANT diffusion (minimum un mois avant l'événement)
Une fois les documents validés, identifier la MJC sur toutes les publications sur les réseaux sociaux (La MJC est présente sur Facebook et Instagram)

Engagements de la MJC : diffusion des documents sur ses réseaux sociaux, son site internet et affichage au sein de la MJC. Si les informations de l'événement sont transmises suffisamment tôt, la MJC les intégrera également à son programme trimestriel.

ANNEXE 1 - PLAN GENERAL



2

GRANDE POLY
PETITE POLY
MUSICO 2



1

AUDITORIUM
BAR
MUSICO 1



0

ACCUEIL
CLUB
ADMIN

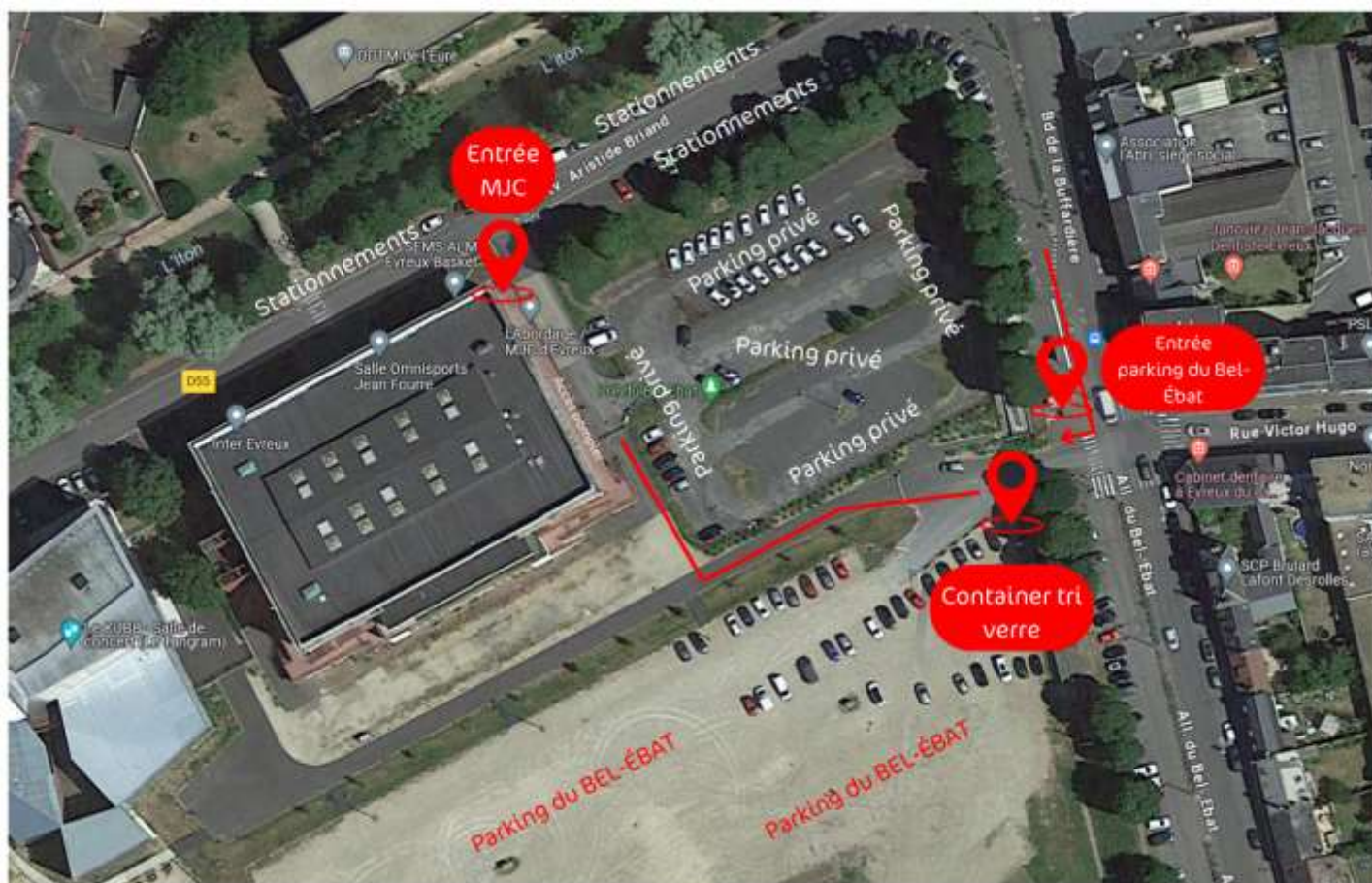


-1

GRAND LOCAL
PETIT LOCAL
SALLE 148

ANNEXE 2 - PARKING ET CONTAINERS

Une clé du local poubelles (en face du parking privé) sera fournie
(Déchets ménagers – poubelle verte
Déchets recyclables papiers/plastiques - poubelle jaune)



ANNEXE 3 FICHE TECHNIQUE – SALLES DE REUNION

	Salle 148	Petite POLY
Niveau	RDC	2 ^{ème} étage
Superficie	43 m ²	35 m ²
Jauge	19 personnes	19 personnes
Chaises	19	19
Tables	6	
Information	Le piano ne peut être utilisé que par les professeurs de musique ou leurs élèves.	Le matériel contenu dans les placards est la propriété de la MJC. Il est à destination des élèves de Langues.
Vigilance	Fermer à clé en sortant Couper tous les radiateurs	Fermer à clé en sortant

L'utilisateur s'engage à restituer les lieux dans un état de propreté et de rangement identique à celui trouvé.

ANNEXE 4 FICHE TECHNIQUE – GRANDE POLY

	Salle GRANDE POLY
Niveau	2 ^{ème} étage
Superficie	125 m ²
Jauge	50 personnes
Chaises	50
Assises	2 banquettes rouges 2 banquettes palette
Tables	0
Information	
Vigilance	Fermer à clé en sortant

L'utilisateur s'engage à restituer les lieux dans un état de propreté et de rangement identique à celui trouvé.

ANNEXE 5 FICHE TECHNIQUE – BAR’ASSO

	Salle BAR ASSO
Niveau	2 ^{ème} étage
Superficie	82 m ²
Jauge	50 personnes
Chaises	13
Assises	5 banquettes 1 chauffeuse 4 banquettes palette 3 tables basse 1 table Cabaret
Tables	2 tables fixes
	4 tables pliantes qui doivent être systématiquement remises en place derrière le bar à la fin de chaque utilisation
Electroménager	<u>NON UTILISABLE lors d’un prêt de salle</u> Cafetière à grains Four et plaques de cuisson Lave- Vaisselle Denrées <u>UTILISABLE lors d’un prêt de salle</u> Cafetière Senseo Micro-Ondes Produits ménagers Frigo
Cuisine	PAS DE CUISINE AUTORISEE SUR PLACE
Information	Merci de faire votre vaisselle et de replacer la vaisselle séchée dans l’étagère.
Vigilance	Passage possible d’adhérents suivant les horaires

L'utilisateur s'engage à restituer les lieux dans un état de propreté et de rangement identique à celui trouvé.

ANNEXE 6 FICHE TECHNIQUE – CLUB

- LE CLUB se trouve au rez-de-chaussée des locaux de la MJC.
- L'utilisateur peut y accéder par la « passerelle » à gauche de l'ensemble omnisports.
- Possibilité de monter avec un véhicule temporairement le temps de charger et décharger du matériel.
- Cette passerelle est un accès pompier, il est donc obligatoire qu'elle reste accessible et désencombrée.
- Le Club est la seule salle pouvant accueillir les personnes à mobilité réduite

Lieu/Venue	Club MJC Evreux
Adresse / Address	1 avenue Aristide Briand - 27000 Evreux
Coordonnées GPS / GPS Coordinates	49.022174, 1.139359

Régie technique / In House Tech	
Contact	Benoit Margueritte

Scène/Stage	6m x 4m (no clearance) Hauteur 40cm Fond noir
Accès chargement / Load In Access	Passerelle / <i>footbridge</i>
Accès PMR / Disabled Persons Access	Oui pour le RDC - Non pour les étages
Jauge / Audience	120 PAX debout / 30 assis
Électricité / Power	6 x PC 16A
Diffusion façade / PA	2 x HK Easy Base 2 x HK E110 sub
Retours / Monitoring	4 x retours amplifiés Tbox
Régie son / FOH	Behringer X32 Producer
Lumières / Lights	5 x PAR 56 sur 4 circuits PC 16A (plan fixe) nuancier de gélamines complet
Fumée et brouillard / Fog and haze	Interdits / <i>forbidden</i>

Bar amovible disponible	
Grand frigo sur place Affichage ardoise	
Possibilité d'amener une tireuse sous la responsabilité de l'organisateur et à ses frais	

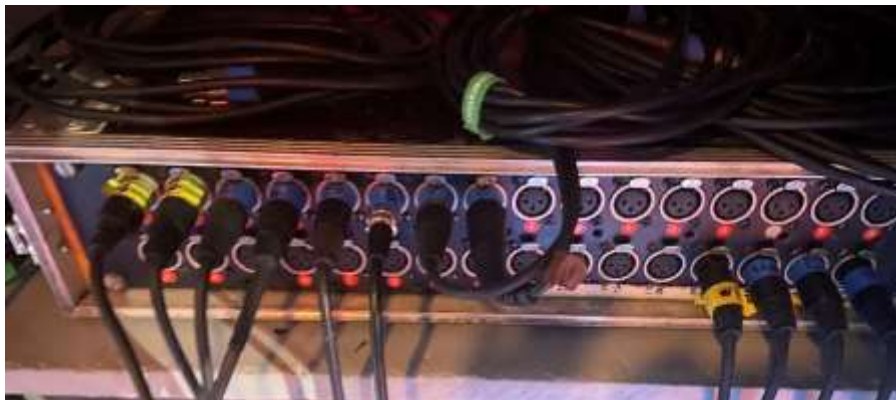
Utilisation du Matériel du CLUB de la MJC D'Evreux

Il vous est demandé de rendre la salle dans son état de rangement standard :

- La table de mixage X 32 connectée à son épanoui:



- Les XLR numérotés et câblés selon le patch du club :



- Les câbles roulés (mais branchés au multipaire) :



- La façade et les retours restent câblés.



- La scène rangée, le plateau vidé, les retours et la façade restent en place



- Tout le matériel rangé dans l'armoire (câble, DI, pieds de micros, stands, pupitres...)



- Les pinces sont laissées sur les pieds de micros, sauf les perchettes.



- Ne jamais enlever de câble du passage de câbles sous la scène.



- Le club est équipé de 4 pupitres, 5 pieds de micros, 2 perchettes, 1 grand stand guitares, 2 stands guitare individuel. Ce matériel est identifié « club » et n' a pas à être utilisé dans une autre salle.

